

Maussane les Alpilles, le 17 octobre 2018

INFORMATION AU PUBLIC

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles se réunira en séance publique :

Mardi 23 octobre 2018 à 18h00
Salle Postiferi à Eygalières

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Election du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire en date du 24 septembre 2018
3. Décisions du Président
4. *Institutionnel* – Modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux suite au transfert de la compétence GEMAPI aux EPCI-FP (SI2VB)
5. *Institutionnel* – Désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au sein du syndicat mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SI2VB)
6. *Eaux pluviales* – Contours et contenus de la compétence GEMAPI sur le territoire de la CCVBA
7. *Finances* – Indemnités de conseil au comptable public – *CCVBA*
8. *Finances* – Indemnités de conseil au comptable public – *Régie Assainissement*
9. *Finances* – Indemnités de conseil au comptable public – *Régie Eau*
10. *Finances* – Indemnités de conseil au comptable public – *Régie Tourisme*
11. *Finances* – Admissions en non-valeur – *Régie Assainissement*
12. *Finances* – Admissions en non-valeur – *Régie Eau*
13. *Finances* – Budget annexe régie assainissement – Décision modificative n° 4
14. *Ressources humaines* – Adhésion à la convention de participation en prévoyance proposé par le CDG 13 et détermination de l'assiette de cotisation
15. *Ressources humaines* – Participation de la CCVBA au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents
16. *Commande publique* – Convention de co-maîtrise d'ouvrage CCVBA/Maussane les Alpilles
17. Travaux de réfection des chemins Merigot et du pas de l'Aiguillon
18. *Commande publique* – Constitution d'un groupement de commandes avec le syndicat mixte Sud Rhône Environnement pour la fourniture de sacs de collecte sélective
19. *Commande publique* – Validation de l'avant-projet définitif et de l'enveloppe financière du projet d'extension n° 4 de la zone d'activité de La Massane à Saint-Rémy-de-Provence – Fixation du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre de l'opération
20. Questions diverses :

Les documents nécessaires à l'étude de l'ordre du jour sont joints à la présente convocation.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président



Hervé CHERUBINI